

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>23001</b>	<b>De Mme Marianne Dubois ( Les Républicains - Loiret )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Premier ministre		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Premier ministre
<b>Rubrique &gt;</b> défense	<b>Tête d'analyse &gt;</b> IHEDN et suppression des sessions du stage « Défense et sécurité nationale »	<b>Analyse &gt;</b> IHEDN et suppression des sessions du stage « Défense et sécurité nationale ».
Question publiée au JO le : <b>24/09/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>10/12/2019</b> page : <b>10719</b>		

### Texte de la question

Mme Marianne Dubois interroge M. le Premier ministre sur la décision de l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) de supprimer, à partir de l'année 2020, les sessions du stage annuel « Défense et Sécurité nationale », ouvertes, de longue date, au profit d'étudiants volontaires des master II des universités et autres établissements d'enseignement supérieur portant sur les questions de défense. La décision de cet établissement public contredit en effet la volonté de promouvoir les liens armée-Nation, en particulier auprès de la jeunesse étudiante de haut niveau qui s'intéresse à la défense et peut voir s'y insérer par les concours ouverts à bac + 5, tel que le performant concours d'officier sur titre (OST). Il convient également de souligner la contradiction avec les récentes annonces de Mme la ministre des armées aux universités d'été de la défense d'affermir le lien armée-Nation et de développer une culture stratégique européenne à travers le nouveau dispositif « La Fabrique Défense ». Elle aimerait ainsi savoir, s'il est favorable, en tant qu'autorité de tutelle, à la suppression contre-productive de cette formation qui ne sera pas remplacée par les actuels séminaires « jeunes » qui concernent un public différent.

### Texte de la réponse

La suppression, à partir de l'année 2020, des sessions du stage annuel « Défense et Sécurité nationale » s'inscrit dans une démarche générale de rationalisation des formations offertes et des moyens consentis par l'État au fonctionnement de l'Institut des hautes études de la défense nationale. En déclinaison des efforts demandés aux opérateurs des services du Premier ministre, l'IHEDN a entamé en 2019 une transformation qui passe par un recentrage thématique sur le champ des prérogatives du Premier ministre, une structuration adaptée à cet objectif, une ouverture renforcée et une meilleure adaptation des moyens aux missions. Ces évolutions ne constituent pas pour autant un abandon du champ de la jeunesse étudiante. Les étudiants des masters II de l'enseignement supérieur portant sur les questions de défense pourront participer aux cycles « jeunes » proposés par l'IHEDN à Paris et en régions. Ils auront ainsi toujours accès à une sensibilisation aux questions de défense et de sécurité nationale, utiles pour leurs formations respectives. L'Institut a présenté cette nouvelle approche à l'ensemble du réseau universitaire à l'été 2019. Une phase de dialogue a, ensuite, permis d'identifier les cycles qui pourraient s'inscrire au mieux dans les programmes universitaires et d'afficher la volonté de l'institut de rechercher de jeunes auditeurs européens. Cette démarche particulière contribue à promouvoir le lien armée-Nation auprès de la jeunesse et à favoriser le développement d'une culture stratégique européenne. Au total, la nouvelle offre de sessions mise en oeuvre à compter de 2020 allègera la charge pesant sur l'institut et maintiendra l'effort historique d'acculturation de la



jeunesse.